

Les commerces en Wallonie

- Session : 2019-2020
- Année : 2020
- N° : 242 (2019-2020) 1

2 élément(s) trouvé(s).

- **Question écrite du 12/03/2020**

- de LEGASSE Dimitri
- à BORSUS Willy, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Selon une étude de l'ULB menée sur les dix dernières années, les surfaces de vente ont grandi de 7 % en Wallonie, tandis que le nombre de points de vente n'a cessé de diminuer avec 3 332 commerces perdus entre 2009 et 2019, ce qui représente 15 % de commerces en moins. Ces chiffres témoignent de l'essor de la grande distribution et des chaînes de magasins au détriment du petit commerce local. Cela débouche sur l'augmentation des cellules vides, deux fois plus nombreuses qu'en 2009.

La tendance est globalement la même en Flandre et à Bruxelles.

Pour Comeos, un des grands enjeux est de remédier à l'augmentation des cellules vides en assouplissant le système actuel trop rigide et en associant les niveaux communal et régional dans la délivrance de permis.

Monsieur le Ministre peut-il me dire ce qu'il pense de cette étude de l'ULB ?

Que compte-t-il faire pour soutenir les petits commerces face aux grandes surfaces et aux chaînes de magasins ?

Quelles solutions préconise-t-il pour diminuer le nombre de cellules vides ?

Que pense-t-il des recommandations de Comeos à ce sujet ?

- **Réponse du 06/04/2020**

- de BORSUS Willy

Les problématiques des cellules vides et du lent déclin commercial des centres-villes ne sont pas neuves.

C'est ainsi que, pour les centres commerciaux et le commerce plus généralement, des changements radicaux s'opèrent en matière de conception, de gestion et d'intégration dans la ville : le centre commercial doit être dorénavant ouvert et perméable à son environnement urbain immédiat pour en faire l'un des lieux forts du centre-ville. Il doit en outre pouvoir se fondre dans des ensembles mixtes, permettant de rassembler en un même endroit, les fonctions d'habitat, d'HoReCa, de travail, de services, de loisir et de divertissement...

En effet, les centres commerciaux ne peuvent plus être uniquement des espaces passifs, où les clients viennent simplement pour faire leurs achats. Ils doivent muter en lieux attractifs. Ils doivent devenir des lieux qui regroupent à la fois des boutiques mais également des restaurants, des espaces de loisirs et de divertissement. Ainsi le shopping ne serait qu'une activité complémentaire mais plus obligatoirement la principale raison qui pousserait les consommateurs à se déplacer.

Pour remédier à la situation, nous pouvons actuellement nous reposer sur des structures comme la Direction des Implantations Commerciales du SPW Economie, Emploi et Recherche, les cellules de gestion centre-ville et les ADLs.

La Direction des Implantations Commerciales dispose de plusieurs leviers lui permettant de tenter d'endiguer le phénomène des cellules-vides : la régulation, le soutien financier et l'indemnisation.

Pour ce qui concerne la régulation, le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales est entré en vigueur le 1er juin 2015 et propose notamment divers objectifs dont :

- * Réguler l'implantation des activités commerciales afin de protéger le consommateur en évitant l'apparition de zones de sous-offre ou de suroffre et, le cas échéant, l'apparition de friches commerciales ;
- * Adopter une vision stratégique au travers des schémas communaux de développement commercial (SCDC) et ainsi que de manière plus globale au travers du Schéma Régional de Développement Commercial (SRDC) ;
- * Repenser la répartition des compétences en renforçant le rôle des communes et en donnant le pouvoir de décision sur les projets les plus importants au niveau régional pour assurer une vision plus globale ;
- * ...

Sur la base des données statistiques issues de l'outil d'aide à la décision LOGIC, la Wallonie compte actuellement près de 6 millions de m² de surface de vente commerciale.

Eu égard au succès du premier « appel à projets » d'aides aux commerces « CREASHOP-VILLES », le précédent Gouvernement Wallon a d'ailleurs décidé de ne plus limiter ces subsides aux seuls grands pôles urbains, mais également aux Villes et Communes considérées comme « centres des (sous)bassins de consommation d'achats courants et alimentaires » définis dans le SRDC, visant ainsi 39 communes supplémentaires, dans le cadre d'un second « appel à projets » d'aides aux commerces baptisé « CREASHOP-PLUS ».

Un montant de 1 500 000 euros (en ce compris les frais liés à la coordination de l'action) est dédié pour cette mesure « CREASHOP-PLUS » pour une période de 3 ans.

Pour ce qui concerne le volet indemnités, le 1er septembre 2019 est entré en vigueur le décret du 2 mai 2019 instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique.

Ainsi, toute entreprise de moins de 10 personnes pouvant justifier une entrave de son site d'exploitation durant une période continue de minimum 20 jours peut prétendre à une indemnisation de la Région Wallonne.

Par ailleurs, la Direction des Implantations Commerciales travaille en étroite collaboration avec les cellules de gestion centre-ville concernant le nouvel outil d'aide à la décision : la prospective urbaine, impulsé par le précédent gouvernement.

Cet outil de gestion se base sur des enquêtes marketing auprès des différents acteurs de la ville (chalands, commerçants, riverains et témoins privilégiés) et sur la production d'indicateurs de performance (flux de piétons, zone de chalandise, matrice de satisfaction, degré de mixité commerciale, taux de cellules vides, etc.). Il constitue un véritable outil d'aide à la décision pour orienter les politiques de revitalisation et de redynamisation des centres urbains. Il permet, en analysant les forces et faiblesses, le potentiel et l'environnement de la ville, d'évaluer la performance du centre urbain et de définir ensuite les priorités d'actions à court, moyen et long terme.

En outre, les acteurs locaux que sont les ADL ou les cellules de gestion centre-ville ont, de leur côté, développé différentes actions afin d'accélérer la location des commerces vides.

Enfin, le plan « Horizon Proximité » que je souhaite lancer rapidement déclinera les objectifs qui figurent dans la DPR en ce qui concerne le soutien les commerces de proximité.

L'objectif est de réaliser une véritable stratégie globale avec le futur plan, ce qui nécessite une vision transversale et macro afin d'obtenir un effet de levier plus important.

La mise en œuvre de ces différentes mesures est étudiée avec mes équipes mais également avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de déterminer les modalités et les contours précis de l'aide à mettre en œuvre, mais l'actualité très récente liée à la crise du Covid-19 donne à cette dossier un éclairage particulier : nous sommes actuellement en train de mettre toute en œuvre afin de préserver notre tissu commercial wallon à court terme.

L'urgence est donc à ce stade de soutenir les petits commerces à travers le panel des aides mises en place dans le cadre de la crise du Covid-19.